

Arrêté municipal n° 2025-100

Objet : **Réglementant temporairement
la circulation rue de La Marne du 28 avril 2025
au 29 avril 2025.**

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

Vu la loi N°82-123 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et R 2213-1 du code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le code pénal, notamment l'article R 610-5 ;

Vu le code de la route, et notamment l'article R 411-8;

Vu l'arrêté interministériel du 6 décembre 2007 relatif au modèle type de dispositif de contrôle de la durée de stationnement urbain ;

Considérant La demande de la société MVTP pour le compte de GRDF en date du 08 avril 2025.

Considérant Que le 28 et 29 avril 2025, des travaux de fouille sous trottoir pour le renouvellement d'un branchement gaz pour GRDF, rue de La Marne vont être réalisés à la demande de l'entreprise MVTP pour le compte de GRDF.

Considérant Qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Le 28 et 29 avril 2025, il est donné Autorisation d'Entreprendre les Travaux pour le renouvellement d'un branchement gaz pour GRDF rue de La Marne.

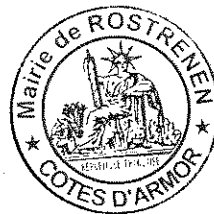
ARTICLE 2 : La circulation pourra être perturbée et une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société (alternat par feux tricolores ou panneaux B15/C18) où sera affichée une ampliation du présent arrêté.

ARTICLE 3 : Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 4 : Le Directeur général des services municipaux et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, le 23 Avril 2025.

Le Maire,
Guillaume ROBIC



P.O. Christophe Jague
Maire Adjoint